

FORCE OUVRIERE CONSERVE LA PRESIDENCE DU CNO

Mercredi 20 mars, le Conseil National d'Orientation du CNFPT s'est réuni pour installer les nouveaux membres représentants des personnels et a procédé à l'élection à la présidence de cette instance.

Depuis l'origine de cette instance, FO attachée aux valeurs communes du statut et de la formation s'est très investie dans cette instance paritaire. Dans le cadre d'un paritarisme constructif et efficace, FO s'est engagée pour faire vivre cette assemblée au bénéfice de la formation des fonctionnaires territoriaux. Très attachée à la liberté de paroles de chacun, tant des organisations syndicales que des représentants des élus, Hélène BROCC, présidente depuis 2015, a organisé et conduit les travaux dans le souci de l'intérêt général et des valeurs de service public.

C'est tout logiquement qu'Hélène BROCC a été réélue avec une large majorité.

La Fédération se félicite de ce résultat qui permet à notre organisation de continuer à œuvrer au sein de cette instance au bénéfice de la formation des agents territoriaux sur nos valeurs.

Aujourd'hui, le statut des fonctionnaires est contesté au travers du projet de Loi de transformation de la fonction publique. En parallèle, le rapport remis au premier ministre en février dernier sur la formation et la gestion des carrières des agents des collectivités territoriales, présente un danger pour le CNFPT en prévoyant sa transformation en EPIC. Ce scénario, s'il se concrétisait, porterait atteinte à l'offre de formation actuelle. Il viendrait remettre en cause l'égal accès de tous à la formation et induirait la privatisation du service public de formation.

Pour notre organisation cela n'est pas acceptable !

FO renouvelle son attachement à une cotisation à 1%, seuil minimal pour garantir la promotion sociale des agents et le développement de leurs compétences. C'est, de plus, le préalable à la garantie d'un service public de qualité pour les collectivités territoriales.

Parmi les travaux engagés sur cette nouvelle mandature, FO sera vigilante sur :

- les catégories C qui sont les plus éloignées de la formation et dont les métiers demandent un accompagnement fort du CNFPT
- la formation des cadres confrontés à la dématérialisation des services publics et l'apparition de nouvelles pratiques managériales
- la sécurité et la santé au travail avec des actions de formations à destination des agents de toutes catégories
- la mise en œuvre de l'offre de formations mixtes notamment dans le cadre des formations obligatoires et des préparations aux concours.

Contact presse :

TOURAINÉ Josiane : 06 82 56 82 93